



#### **ACTION**

# Chantier d'insertion pour la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes

Période Octobre-Novembre 2020

## Contexte et objectifs

Le site du Cap Lardier a subi un incendie majeur du 24 au 27 juillet 2017 causant la perte d'un important patrimoine de forêt méditerranéenne sur plus de 500 hectares.

La libération de l'espace par l'incendie a facilité la dispersion des espèces exotiques envahissantes (EEE) telles que le mimosa, le figuier de Barbarie ou le chèvrefeuille du Japon. Ces espèces pyrophiles colonisent l'espace au détriment des espèces indigènes (chênes, arbousiers, bruyères, pins,...), diminuant ainsi, la biodiversité locale et mettant en péril la conservation des habitats locaux et de leur faune associée. De ce fait, des opérations de lutte contre les EEE sont menées chaque année afin de maîtriser leur prolifération et de procéder à la réduction du combustible végétal sur le site du Cap Lardier. Elles font notamment intervenir des équipes en insertion professionnelle.

# Méthodologie

A l'automne 2020, un marché à procédure adaptée avoisinant 23 000€ pour 1070 heures d'insertion a été passé avec l'Association de Sauvegarde des Forêts Varoises après consultation avec mise en concurrence. 3 espèces d'EEE étaient ciblées : le mimosa (Accacia sp.), l'eucalyptus (Eucalyptus sp.), et le chèvrefeuille du japon (Lonicera japonica)().

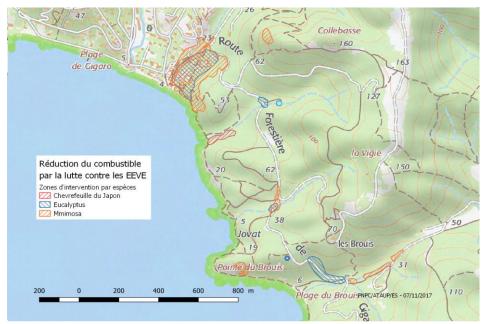


Illustration 1: Cartographie des zones d'intervention par espèces (2020)

Le chantier s'est déroulé durant le mois de novembre 2020. L'équipe fixe était composée de 9 salariés et d'un encadrant. L'équipe était présente sur le site 3,5 jours par semaine sur un total de 4 semaines, pour réaliser les travaux sylvicoles.



Illustration 2: Travaux de lutte contre les EEE réalisés par le chantier d'insertion (2020)

Les moyens de lutte ont porté sur :

Éradication sur toute la surface traitée des mimosas afin d'implanter un parc pour des ânes.

- Coupe de gaulis et perchis de mimosas
- Débitage et mise en stères
- Évacuation des végétaux
- Suppression de cannes de Provence
- Coupe des rejets de mimosas
- Débroussaillement des ronciers
- Pose de bâches sur les souches d'eucalyptus



Illustration 3: Bâchage de souches d'eucalyptus



#### Résultats

Au total ce sont 15 600m2 soit un peu plus d'1,5 hectares qui ont été traités. Sur le Cap Lardier, il s'agit de la zone concentrant la plus importante quantité de mimosas et une banque de graines conséquente. C'est dans cette zone qu'a été localisé le départ du feu de juillet 2017.



Illustration 4 : Chantier d'insertion pour la lutte des EEE : cartographie des parcelles

Ces travaux ont également été réalisés afin de permettre par la suite l'implantation de parcs pour

accueillir des ânes. Cette mise en œuvre est réalisée dans le cadre d'une action expérimentale de sylvopastoralisme, également inhérente au projet Med-Foreste. Le pastoralisme asin est un moyen relativement efficace pour lutter contre la prolifération des EEE et complète le fauchage manuel.

### **Perspectives**

Les espèces végétales exotiques et envahissantes présentes sur le site du Cap Lardier menacent les espèces endémiques (chêne, pin d'Alep, ciste...), les écosystèmes et les habitats à cause de leur forte inflammabilité et prolifération. Il est donc nécessaire que des travaux de lutte soient mis en œuvre chaque année pour contenir leur développement.

Ces interventions peuvent être couplées à des techniques respectueuses telles que la plantation d'essences concurrentielles ou le pâturage. Par l'entremise d'autres missions du parc, il a pu être observé un retour de la flore indigène sur plusieurs parcelles travaillées, et d'une richesse spécifique des végétaux et de l'entomofaune, légitimant une telle stratégie d'actions.